

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

PUBLICATION PERIODIQUE

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

ABONNEMENT ANNUEL : 150 F.

BULLETIN N° 13 DU 9 AOUT 1989

MAIS

NOCTUELLE DES GRAMINEES (Mythimna unipuncta ou 'Cirphis)

Situation Depuis le début du mois, des attaques de chenilles de cette Noctuelle occasionnent des dégâts dans plusieurs parcelles de maïs des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Gers.

Préconisation *En cas de présence importante de ces chenilles, une pulvérisation insecticide dans les foyers repérés est à réaliser immédiatement.*

Utiliser l'un des produits en "Formulation liquide", à la rubrique Pyrale du dépliant "Protection du maïs" adressé avec notre Bulletin n° 6 du 20 avril.

Naturellement, dans les parcelles de maïs-semence traitées selon les conseils de notre dernier bulletin n° 12 du 1er août avec l'un de ces produits pour lutter contre la sésamie et (ou) la Pyrale, il est inutile de renouveler l'intervention.

ACARIENS

Situation Des pullulations d'Acariens sont signalées depuis quelques jours dans diverses cultures.

Préconisation *Intervenir en parcelles de maïs-semence dès l'observation de formes mobiles d'Acariens au niveau de la feuille située immédiatement sous l'épi.*

Utiliser :

- dicofol	(KELTHANE)	à 720 g de matière active/ha
ou		
- cyhéxatin	(PLICTRAN)	à 300 g de matière active/ha

P 43

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRENEES. Le Directeur-Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD